



Quelles hypothèses de raccordement du terminal au réseau de transport de gaz national ?

Liaison Verdon – Guyenne

Audition publique CPDP du 18 Octobre 2007

Agenda de la soirée

- ▶ **Partie 1 : Le contexte et les hypothèses retenues**
- ▶ **Partie 2 : Les contraintes réglementaires**
- ▶ **Partie 3 : La construction et l'exploitation des gazoducs**



Partie 1

Le contexte et les hypothèses retenues

- Qui est TIGF?
- Quel est le contexte gazier national et dans le sud-ouest ?
- Quelles sont les hypothèses de raccordement retenues?

TIGF

Qui est TIGF ?

Gaz du Sud-Ouest a changé de nom le 1er janvier 2005 pour devenir Total Infrastructures Gaz France (TIGF).

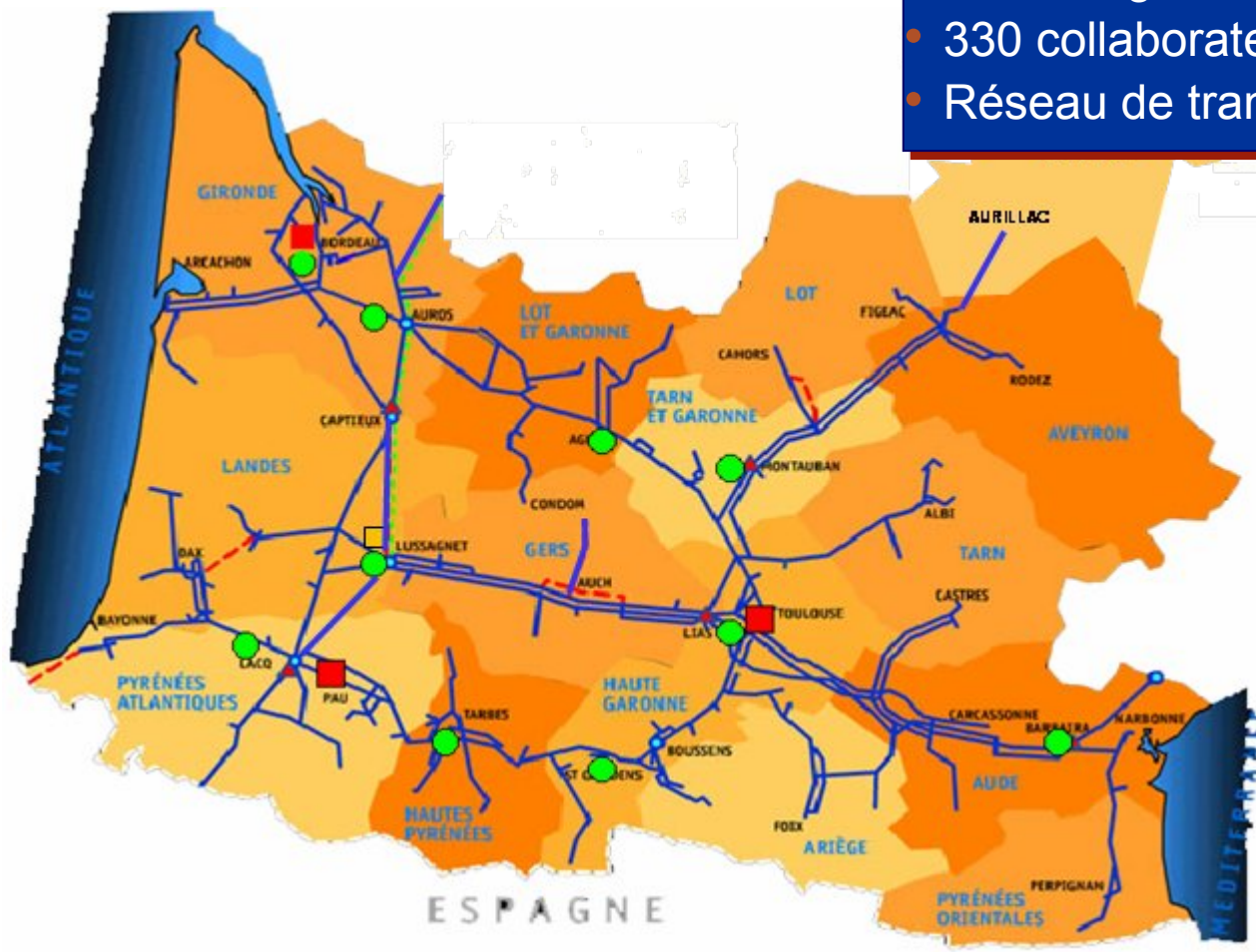
TIGF en trois points

- ▶ **Filiale à 100 % de Total,**
 - Précédemment GSO était détenue à 70% par Total et à 30% par GDF
- ▶ **Issue de la fusion - absorption de 3 sociétés**
 - Gaz du Sud Ouest (GSO)
 - Total Stockage Gaz France (TSGF)
 - Total Transport Gaz France (TTGF).
- ▶ **Chargé des activités de transport et de stockage de gaz naturel.**
 - Commercialisation des prestations d'acheminement et de modulation
 - La conception et la construction des ouvrages
 - L'exploitation et la maintenance des ouvrages

TIGF est ainsi l'opérateur unique des activités de transport et de stockage de gaz naturel dans le grand sud-ouest

Les chiffres clés de TIGF

- Implantation sur 15 départements
- Le siège social à **Pau**
- Les entités opérationnelles
 - 4 régions et 11 secteurs
- 330 collaborateurs
- Réseau de transport proche de 5000 km



TIGF, un des moteurs du développement économique régional

« TIGF est une **entreprise régionale** implantée depuis **60 ans en région Sud-Ouest** »

« TIGF contribue au **dynamisme économique régional** »

- Apporte une énergie **compétitive, fiable et non polluante**
- **Diversité** des clients (500 points de livraison dont 200 Industriels tels que la chimie, l'agroalimentaire ou la papeterie,... et 300 points de distribution publique)

• TIGF est en **relation** avec un grand nombre de **contractants locaux et régionaux**

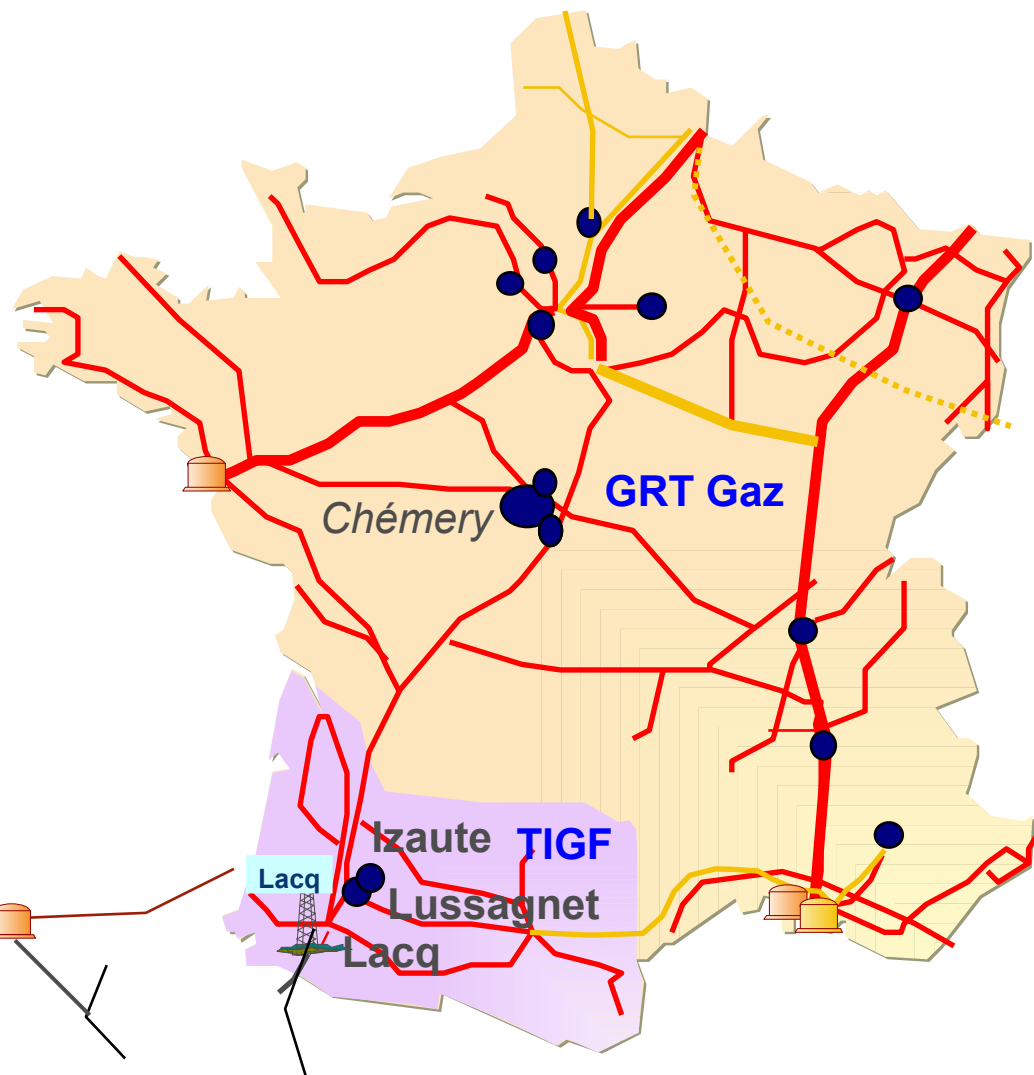
- Études techniques (Ingénierie)
- Travaux de génie civil
- Pose de canalisations
- Systèmes d'information...

Pour information les **investissements** réalisés en 2004 et 2005 sont respectivement transport et stockage confondus d'environ **60 M€ (2004)** et d'environ **70 M€ (2005)**



Quel est le contexte gazier national et dans le sud-ouest ?

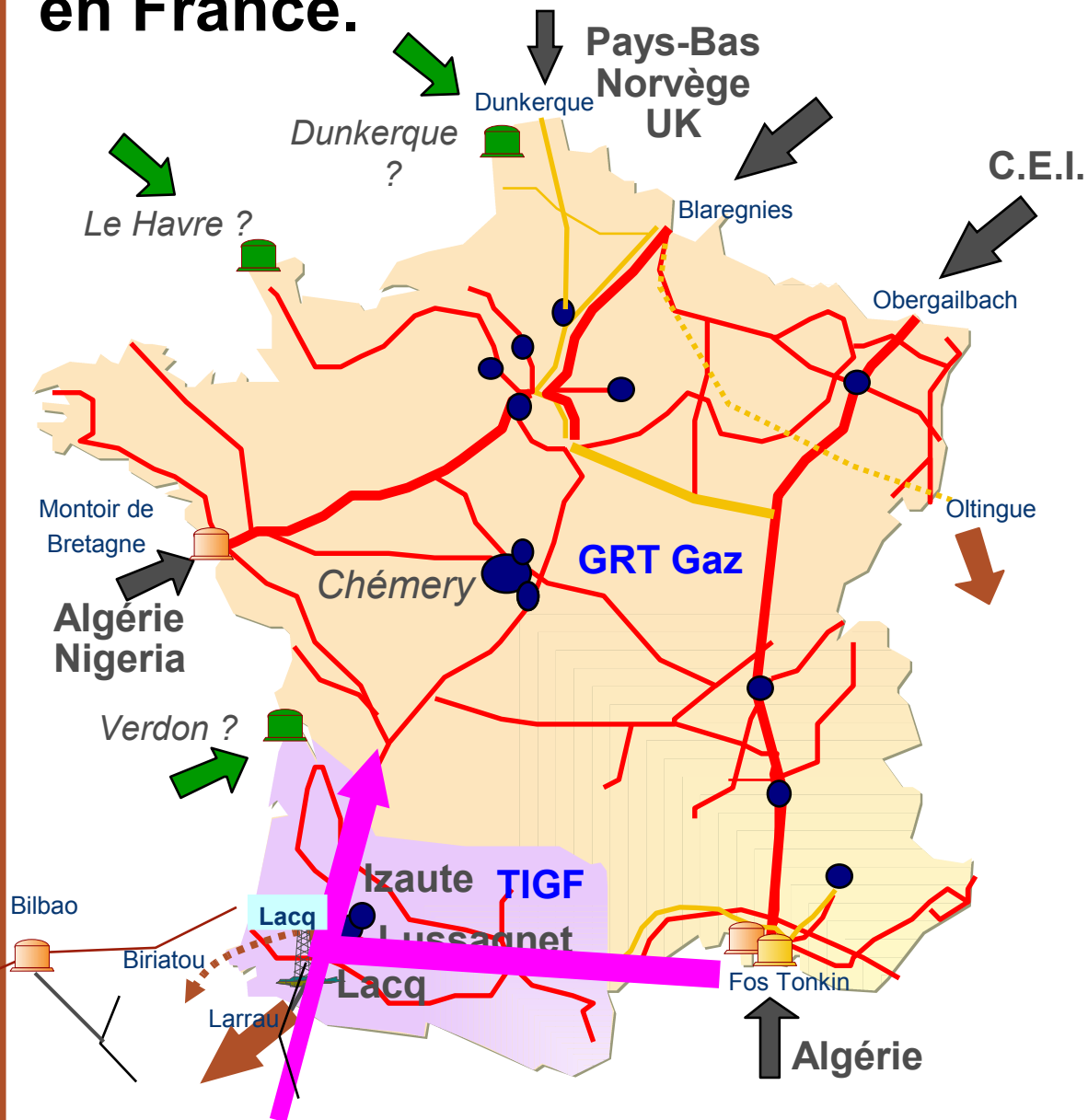
Le marché du gaz en France est régulé par la Commission de Régulation de l'Énergie



- Une **ouverture du marché gazier français à la concurrence** inscrite dans un mouvement européen de libéralisation.
- La Commission de Régulation de L'Énergie, **approuve les investissements et valide les tarifs.**
- Les opérateurs doivent veiller au **respect de leurs Obligations de Service Public.**

L'acheminement et la circulation du Gaz Naturel en France.

TIGF

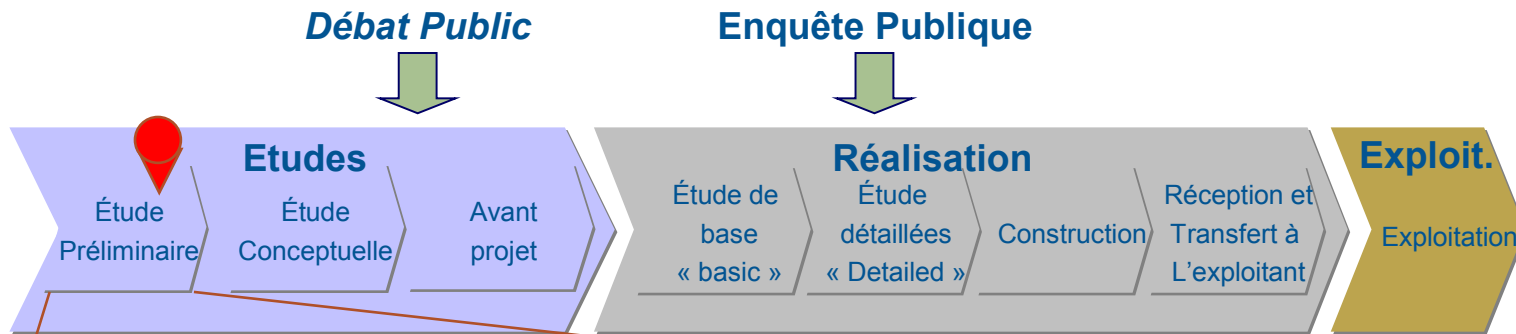


- 5 sources d'approvisionnement
- 3 sources d'exportation
- Les flux dominants de la zone TIGF en hiver **sont orientés Sud / Nord.**
- Des projets de terminaux méthanier **pour diversifier l'approvisionnement** et ainsi **réduire le coût du gaz consommé.**



Quelles sont les hypothèses retenues pour l'étude préliminaire de la canalisation ?

Comme tout grand projet d'infrastructure, nous débutons par une phase d'étude.



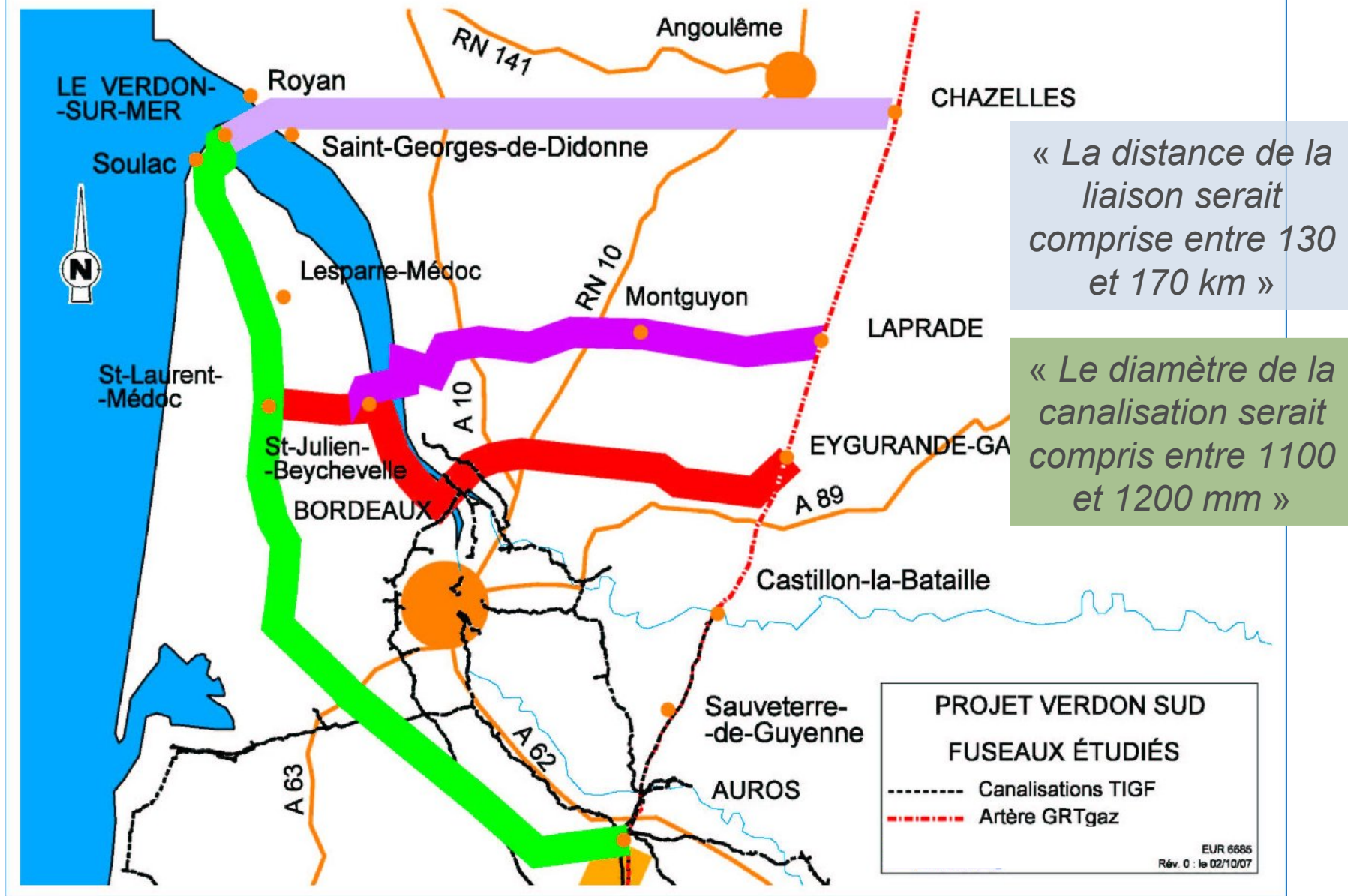
► Définir les hypothèses techniques de la liaison

- Entre TIGF et le terminal
- Entre TIGF et GRT Gaz

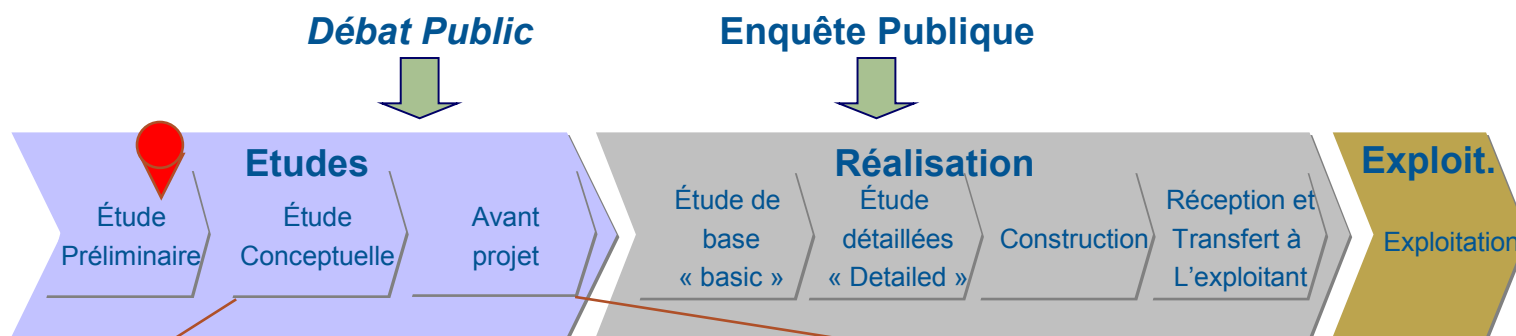
► Proposition de fuseaux à étudier

- Identification des fuseaux d'étude
- Identification bibliographique des zones naturelles
- Définir les ordres de grandeur économique du futur projet

Synthèse des fuseaux d'études, pour un coût global entre 300 et 400 M€



Prochaines étapes



- ▶ **A l'issue de l'étude conceptuelle**
 - Un seul fuseau sera retenu
 - Dossier de saisine remis à la CNDP
- ▶ **Débat public concernant la canalisation**
 - Selon caractéristiques du projet
 - A l'initiative de la CNDP
- ▶ **A l'issue de l'étude d'avant projet**
 - ▶ Choix du transporteur d'investir
 - ▶ Lancement de la réalisation

TIGF

Fin de partie 1
Merci de votre attention

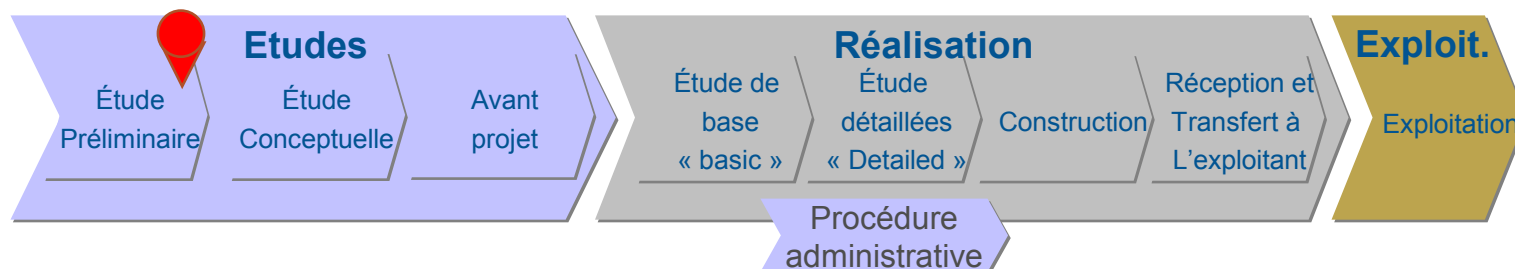


Partie 2

Les contraintes réglementaires

La procédure administrative d'autorisation

- Au titre de son autorisation de Transport de gaz naturel et d'exploitation d'ouvrages
- Le décret n° 85-1108 fixe le cadre de la procédure administrative à suivre pour instruire la demande de construire et d'exploiter la canalisation de transport.



Le dossier de demande comprend notamment

- L'étude d'impact sur le milieu (contraintes agricoles, environnementales et d'urbanisme)
- L'étude de sécurité (zones urbanisées, ERP, ...avec mesures compensatoires)
- Fuseau d'étude au 1:25 000

Il est soumis à instruction administrative

- Consultation des services de l'Etat, des régions, des départements et des communes
- Concerne l'environnement, la sécurité, l'aménagement du territoire, l'économie, ...

Il est soumis à enquête publique

- En préalable, TIGF anime des réunions publiques d'information
- Dans toutes les communes traversées par le tracé ou voisines
- Porte sur l'ensemble des pièces du dossier

D'autres procédures réglementaires peuvent être instruites (réglementation sur l'eau, mise en compatibilité des PLU/POS,...)

Les règles de sécurité applicables au projet

Réglementation Française



• Arrêté multi fluides du 04 Août 2006

- Approche probabiliste (Analyse de l'existant)

Statistiques de sécurité constatées sur les 20 dernières années



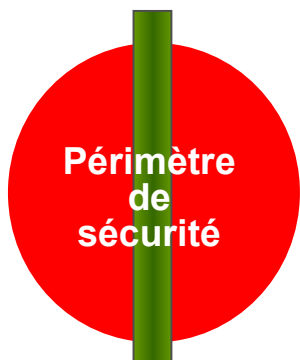
- ▶ 0,2 incidents pour 1000 km sont provoqués par des travaux de tiers
- ▶ Division par 4 des risques de rupture par des mesures compensatoires
- ▶ Chez TIGF elle se traduit par une réduction des incidents par an de 16 à 4,6 sur les 30 dernières années
- ▶ Chez TIGF 67% des incidents sont dus à des travaux de tiers.

- Dispositions particulières de construction
- Distances de sécurité
- Etablissements Recevant du Public (ERP)



Arrêté « Multifluides »

> Dispositions particulières de construction (article 7)



- En fonction de **la population comptabilisée** dans le périmètre de sécurité
- Les emplacements des canalisations sont **classés en 3 catégories** A, B, ou C, définies telles que:

à l'occupation totale :



à la densité d'occupation à l'hectare :

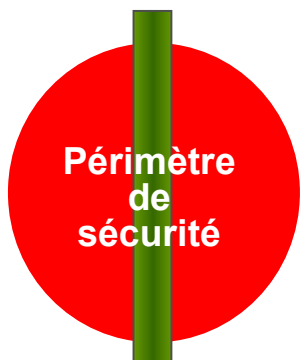


Pas d'occupation humaine permanente à moins de 10 mètres en cat. A.






Arrêté « Multifluides »

> Dispositions particulières de construction (article 7)



- Les catégories d'emplacement **définissent les gammes d'épaisseurs** de la canalisation

Emplacements	Epaisseurs minimum (DN 1200)	Artère de Guyenne (DN 900)
 A	15,5 mm	Idem B
 B	18,8 mm	13,8 mm
 C	24,6 mm	20,2 mm



TIGF

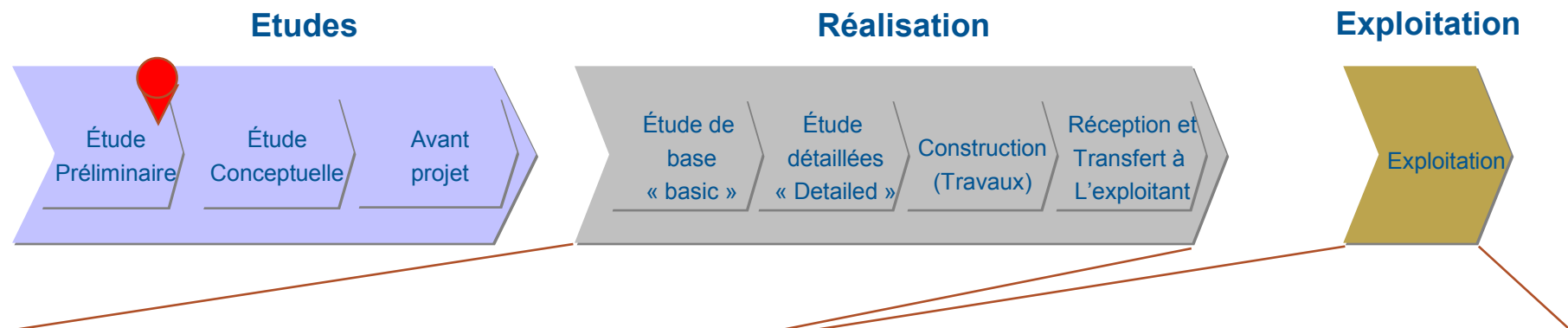
Fin de partie 2
Merci de votre attention



Partie 3

La construction et l'exploitation des gazoducs

Trois grandes étapes accompagnent les travaux de pose de gazoducs.



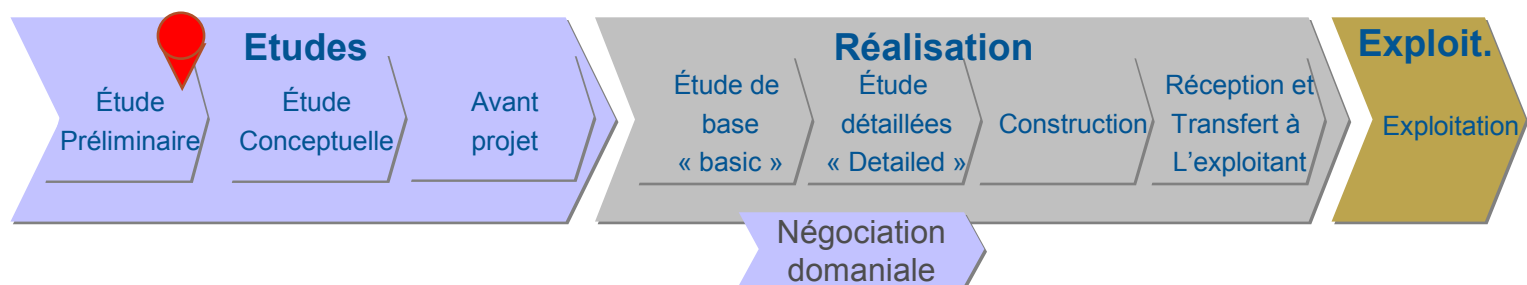
- Négociations domaniales →
- La construction de l'ouvrage →

- Le maintien du bon état du réseau de gazoducs →
- L'entretien des servitudes par l'exploitant →
- Une signalétique spécifique au gazoduc et ouvrages annexes →
- Travaux à proximité de gaz naturel à haute pression →

Avant les travaux

> La négociation domaniale (1/2)

La rencontre des propriétaires intervient **en parallèle des études et avant la construction**

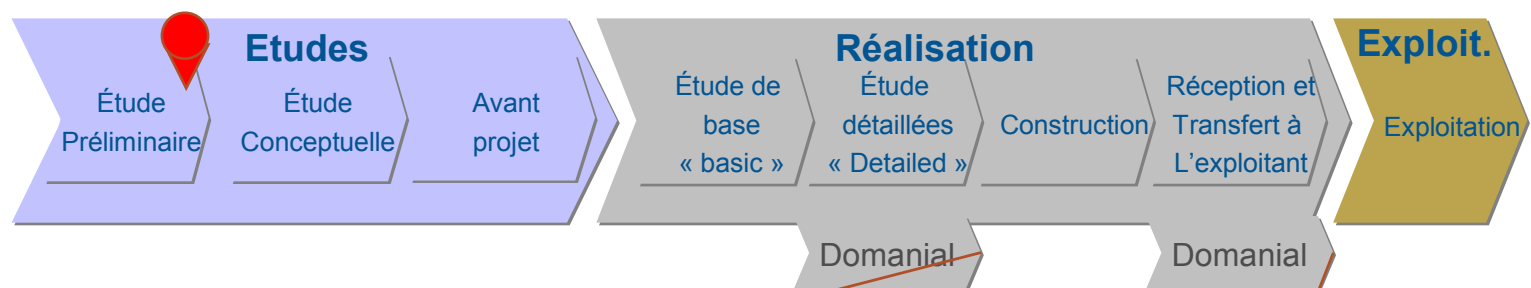


- **Affinement du tracé avec les propriétaires**
 - Caractéristiques particulières liées au foncier (Droit de passage,...)
- **La convention de servitude**
 - Négociée et enregistrée au service des hypothèques
 - Contraintes du propriétaire (Largeur de 10 m, non plantandi et non aedificandi)
 - Contrainte de TIGF (Entretien de la servitude)
 - Indemnisation de 40 à 90% de la valeur vénale selon la nature du bien

Avant les travaux

> La négociation domaniale (2/2)

La rencontre avec les exploitants intervient **en début et en fin de réalisation des travaux**



- Balisage
- Etat des lieux **avant travaux**

Etat des lieux **après travaux**

- Indemnisation des dommages travaux
- Selon le barème
 - des Chambres d'Agricultures
 - des Syndicats de Sylviculteurs



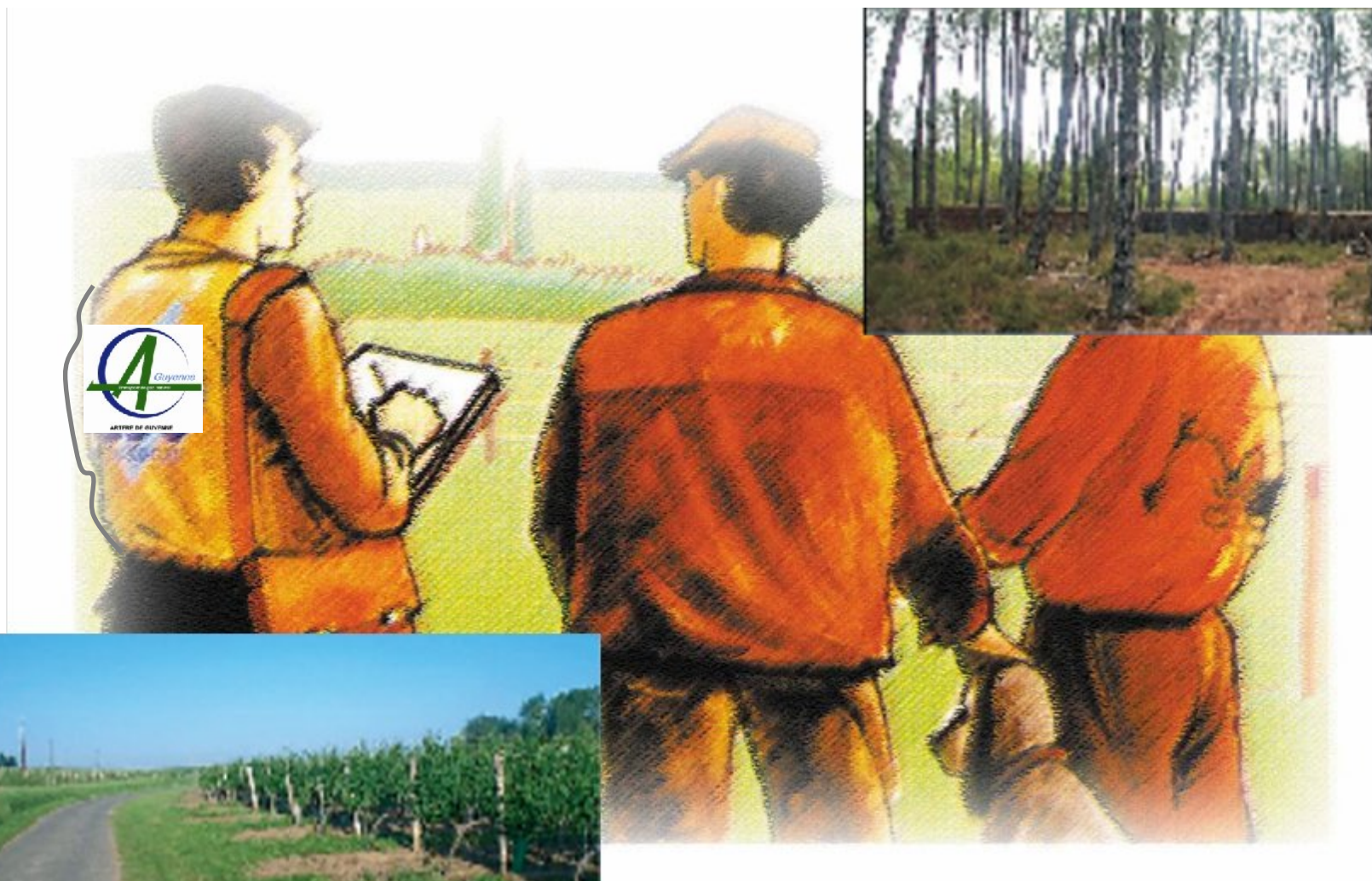
Pendant les travaux

> *Les travaux de pose d'un gazoduc*



Avant les travaux

> *Constat d'état des lieux avant travaux*



Pendant les travaux

> *Piste de travail de 25 à 30 m*



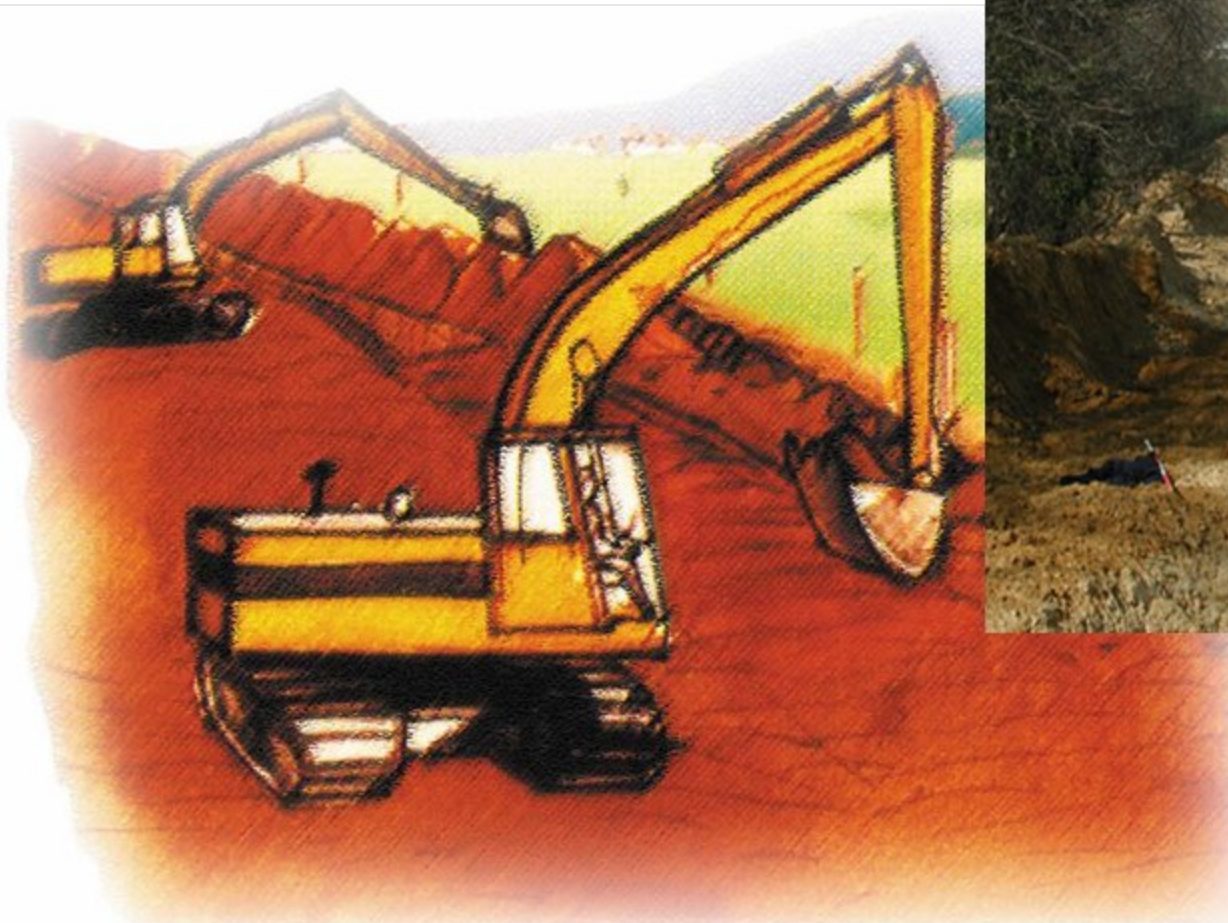
Pendant les travaux

> *Tranchée d'une profondeur de 2,4 à 3 m*



Pendant les travaux

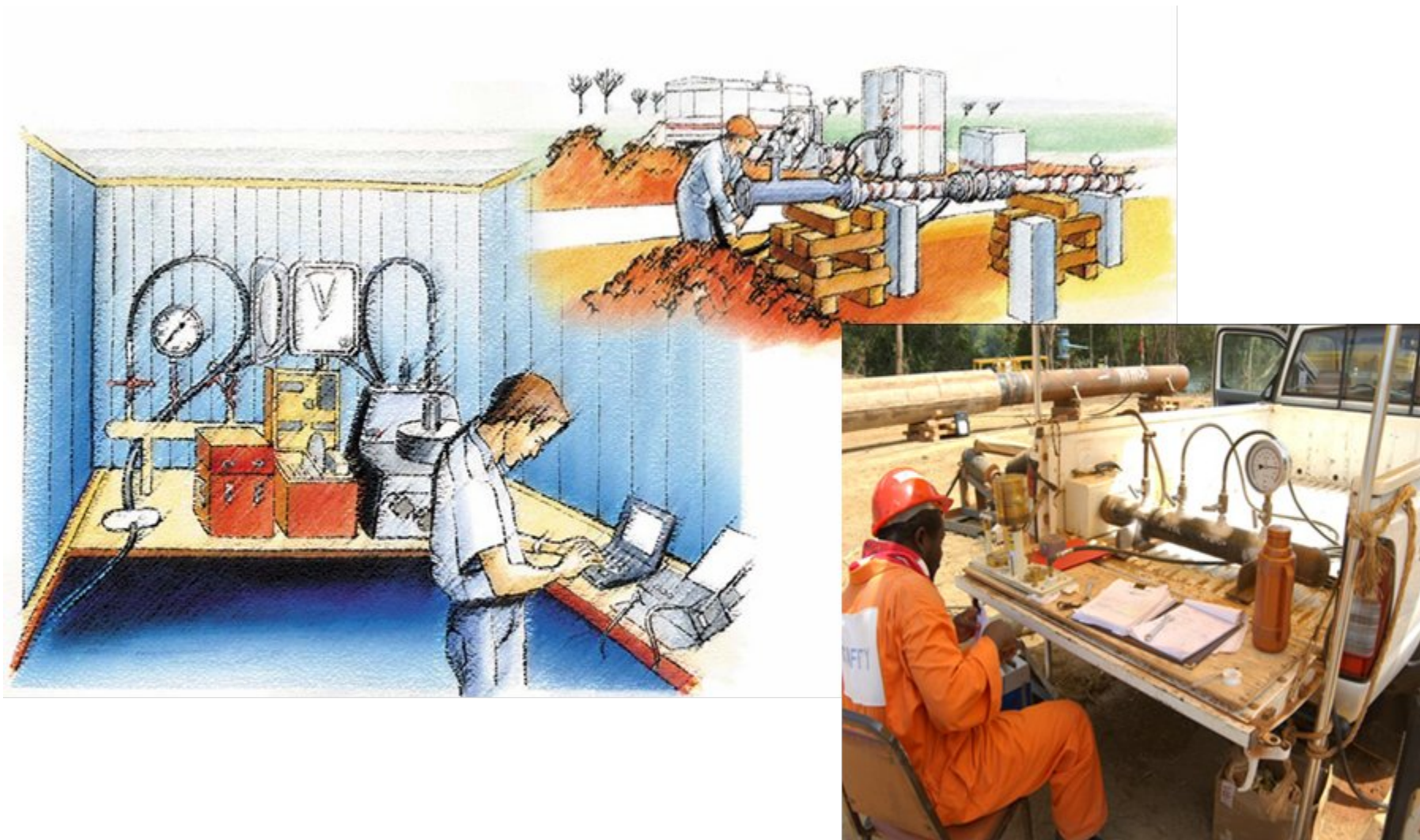
> Remblai, couverture minimale de 1,2 m



Grillage avertisseur jaune

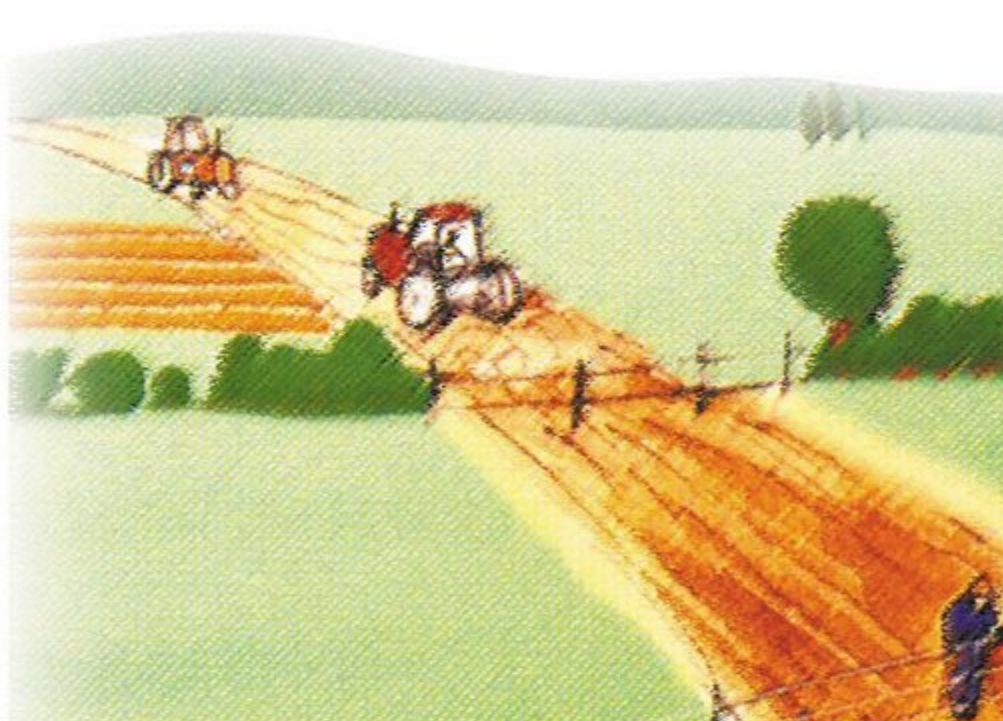
Pendant les travaux

> *Epreuves hydrauliques*



Pendant les travaux

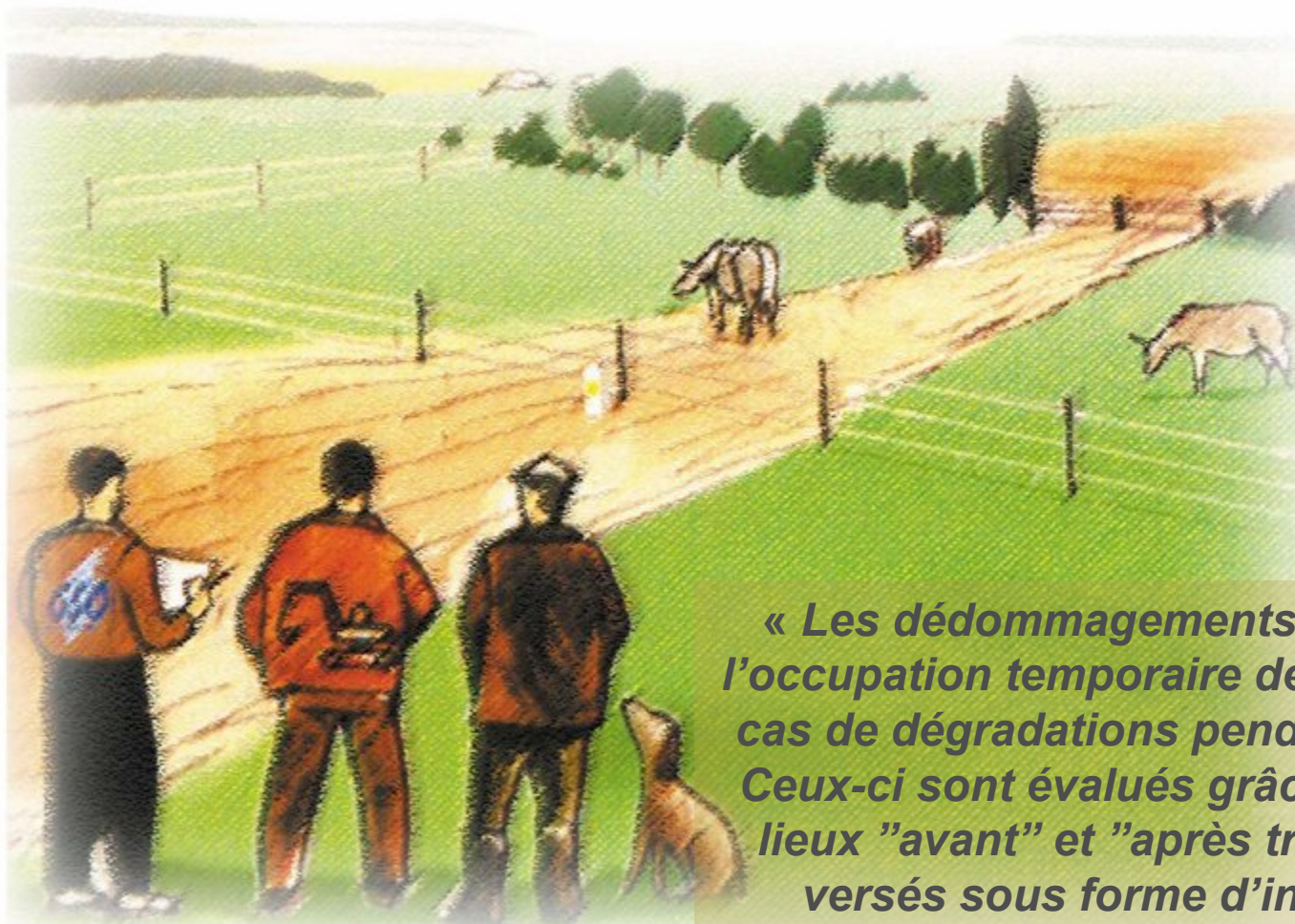
> *Remise en état*



« Elle se traduit par le respect des différentes couches du sol, la repose des clôtures et barrières, la fixation des bornes et balises signalant la présence du gazoduc, la mise en service dans certains cas des systèmes d'irrigation, le remodelage des voies d'accès... »

Pendant les travaux

> *Constat d'état des lieux après travaux*



« Les dédommagements sont relatifs à l'occupation temporaire des terrains ou en cas de dégradations pendant les travaux. Ceux-ci sont évalués grâce aux états des lieux "avant" et "après travaux" et sont versés sous forme d'indemnités au propriétaire ou à l'exploitant »

Après les travaux

> *Le même site en janvier 1994*



Après les travaux

> *Le maintien du bon état du réseau de gazoducs*

► Différents types d'interventions sont prévus ...

- Surveillance visuelle du gazoduc réalisée en marchant le long du tracé
- Le suivi par hélicoptère : effectué 1 fois / an
- Le suivi par avion : photos aériennes du tracé
- L'Inspection des traversées sous-fluviales des gazoducs

►...ainsi que diverses vérifications.

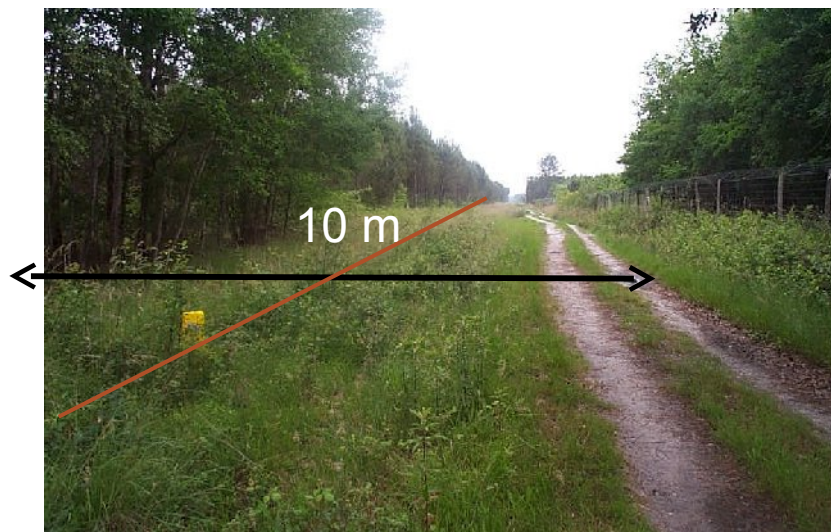
- Le contrôle des conduites intérieures par piston instrumenté
- Le contrôle de la protection cathodique
- La recherche de défauts de revêtement extérieur
- La vérification 24/24 et 7/7 par télésurveillance



Après les travaux

> L'entretien des servitudes par l'exploitant

De part et d'autre du gazoduc, une bande de terre de **5 m de large** appelée **servitude** est réservée.



Dans les terres **non cultivées**, l'entretien de la servitude est assuré par **l'exploitant de l'ouvrage**.



Après les travaux

> Une signalétique spécifique au gazoduc

Tous les ouvrages et canalisations TIGF sont repérés **par des bornes, des balises et des plaques** (en milieu urbain uniquement).



D'une hauteur de 50 cm, elles sont implantées en fonction du cadastre et des parcelles de terrain.

” 40 000 bornes-balises sont ainsi disposées sur 5000 km de gazoducs ”



D'une hauteur de 1,50 m environ, elles sont constituées d'une tige métallique et d'un toit jaune et visible de l'une à l'autre



Les traversées d'infrastructures (ponts, voies SNCF, routes...) sont balisées des deux côtés pour plus de visibilité et de sécurité.



Après les travaux

> *Travaux à proximité de gaz naturel à haute pression*

► TIGF remet aux communes traversées **des plans de zonage**



Zones d'implantation des canalisations dans une bande de **200 m axée sur la canalisation.**

► Pour tous travaux à proximité d'une canalisation

- La demande de renseignements (DR)
- La Demande d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)



En 2005, 50 000 déclarations de travaux ont été enregistrées.

” TIGF mène régulièrement des campagnes de prévention des risques à destination des particuliers, riverains, mairies... pour éviter l'accrochage des canalisations par des travaux tiers. ”



TIGF

Fin de partie 3
Merci de votre attention
